

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le mardi 22 mai 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté douze arrêtés et rendu son avis sur un projet de décret, le communiqué suivant est diffusé.

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à des inscriptions au registre des transports publics routiers de personnes, à une exonération de la taxe générale à l'importation en faveur des matériels destinés à la réalisation d'opérations primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie, à l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de deux agents de l'aviation civile filière sécurité incendie sauvetage, au renouvellement d'une autorisation de transport aérien par hélicoptère ainsi qu'à la désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration de l'agence pour l'emploi.

Les autres arrêtés adoptés par le gouvernement concernent notamment les décisions suivantes :

1 - arrêté réglementant la circulation des véhicules sur l'ancienne RT 1 entre Moindou et le col de Boghen le 2 juin 2001.

L'association sportive automobile de Nouvelle-Calédonie organise du 1^{er} au 3 juin 2001, une course automobile dénommée « Rallye province Sud de Nouvelle-Calédonie ». Les épreuves spéciales se déroulant sur l'ancienne RT 1 entre Moindou et le Col de Boghen, il est nécessaire pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation sur l'ancienne RT 1 afin de permettre le bon déroulement de ces épreuves.

2- Monsieur Armand LEDER a été nommé aux fonctions de directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie.

3- Monsieur Bernard DELADRIERE a été nommé aux fonctions de directeur de cabinet de la présidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

4- arrêté fixant la composition du bureau de vote pour les élections des représentants des retraités au conseil d'administration de l'office territorial de retraite des agents fonctionnaires.

Lors de sa réunion du 15 février 2001, le gouvernement avait fixé au 1^{er} juin 2001 la date d'ouverture et au 15 juin 2001 la date de clôture du scrutin pour les prochaines élections des représentants des retraités de l'OTRAF.

Dans le cadre de ces élections, le gouvernement a nommé à la présidence du bureau de vote, Madame Françoise HORHANT, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé d'animer et de contrôler le secteur du travail, de la fonction publique et de la formation professionnelle, ainsi que Madame Geneviève FALCO et Monsieur Jean-Baptiste THEVENOT en tant qu'assesseurs. Le bureau de vote est chargé d'assurer la réception et la conservation des votes ainsi que le dépouillement du scrutin.

.../...